

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE DUNES
(TARN-ET-GARONNE)

Année 2026 – Séance n°5

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal
Jeudi 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un du mois de mai (21/05/2026) à 20h00, le Conseil Municipal de DUNES, convoqué le 12 mai 2026, par M. JULIEN Jean-Yves, maire, s'est rassemblé à la Mairie de DUNES, 1 Place des Martyrs 82340 DUNES, en salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRESENTS :

JULIEN Jean-Yves, CHASSAGNE Bastien, VESIN Stéphanie, VAL Noël, DUMONTIER Pascal, SOREL Olivier, SAVERIO Nicolas, GASBARRE Séverine, BRU Marine, POUTRAIN Céline, BIRBES-DUPIN Axelle, CARBALLO TORIBIO Valérie, DELAGE Mallaury

ABSENTS EXCUSES

BEDIN Laure, DOS REMEDIOS Marco

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris au sein de l'Assemblée.

Madame Axelle BIRBES-DUPIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1 – Approbation du procès-verbal du 07 avril 2026

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du mardi 07 avril 2026.

Un point doit être modifié concernant les tarifs des adresses mail de la Mairie : 72.50 euros par an au total.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce procès-verbal après correction des tarifs des adresses mail.

2 – Point travaux

- MAM :

- Les finitions peintures, carrelage et sol sont en cours.
- Les travaux devraient être terminés la 1^{ère} quinzaine d'août.
- Suite à la visite de la PMI et compte tenu de l'achat du terrain Presani, des travaux supplémentaires doivent être effectués : passerelle, issues de secours, terrassement, clôture.

- Pharmacie / Logement :

- Les travaux se déroulent, mais le maître d'œuvre de la pharmacie n'est pas le même que la Mairie. Des aspects techniques lors de l'ouverture seront donc à prendre en compte : différences de niveaux entre la pharmacie actuelle et l'aménagement Mairie.
- Le crépis du patio est à faire.

- Voirie :

- La CC2R a procédé au marquage au sol de la VC2, du rond-point de l'Olivier à l'aire de camping-car (passage piétons et rond-point).
- Un débat est en cours concernant l'aménagement du rond-point de l'Olivier pour le passage des engins agricoles.
- Suite à un contrôle de CEREMA, les deux gardes corps après le pont de l'aire de camping-car ne sont pas conformes, ils seront remplacés par la CC2R.

3 – Renouvellement de la CCID

DEL_034_2026

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le rôle de la CCID qui consiste en une réunion annuelle afin de procéder au contrôle des classifications des biens bâtis et non bâtis.

M. le Maire propose une liste de douze titulaires et 12 suppléants (élus et non-élus) venant de milieux différents.

C'est la DGFiP qui nommera les six titulaires et les six suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, d'accepter la liste de douze titulaires et douze suppléants proposée par le Maire.

4 – Attribution des subventions aux associations

DEL_035_2026 et DEL_036_2026

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur le montant des subventions de fonctionnement et des subventions exceptionnelles demandées par les diverses associations.

La subvention de fonctionnement des associations dunoises est de 365.00 euros modulables en plus ou en moins.

M. le Maire présente au Conseil Municipal la liste des différentes subventions proposées.

La subvention du RCB 82 est mise en attente pour complément d'informations.

L'AFR et la Gymnastique n'ont pas souhaité de subvention pour cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions de M. le Maire et le charge de prendre la délibération correspondante et de procéder aux versements de ces subventions.

- | | |
|--|---------------------------------------|
| - AAPPMA (pêche) : 365 € | - Comité Croix Rouge : 365 € |
| - ACCA (chasse) : 1 450 € | - Comité des fêtes de Dunes : 9 000 € |
| - ADSB (don du sang) : 150 € | - FC Brulhois : 4 800 € |
| - Amicale Maquis de Lavit : 100 € | - FNACA : 100 € |
| - Amicale des Sapeurs-pompiers : 2 000 € | - FNAM : 100 € |
| - APE Dunes : 1 300 € | - Les amis des chats : 365 € |
| - Asso Dunoise Yoga : 365 € | - Les sentiers du Brulhois : 365 € |
| - APATG (piégeurs) : 365 € | - Les vieux pistons : 365 € |
| - Portes drapeaux du 82 : 100 € | - La Boule Dunoise : 365 € |
| - Automne Ensoleillé : 365 € | - Resto du cœur : 365 € |
| - Cercle Culturel : 365 € | - Secours Populaire : 300 € |
| - Chanteurs du Brulhois : 365 € | - SNEEM – section 1167 CC2R : 100 € |
| - Club de peinture : 365 € | - Tennis club dunois : 365 € |
| - Club karaté (Tai Chi) : 365 € | |

Des subventions exceptionnelles ont été également demandées par des associations :

- 300 € pour l'APE de Dunes (organisation du loto)
- 1 800 € pour le Cercle Culturel (Fêtes occitanes)
- 4 000 € pour les Vieux Pistons (Rassemblement des vieilles mécaniques)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions de M. le Maire et le charge de prendre la délibération correspondante et de procéder aux versements de ces subventions exceptionnelles.

5 – Election des représentants du SDE 82

DEL_037_2026

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme CARBALLO TORIBIO Valérie ne souhaite plus être déléguée au SDE 82 et qu'il convient donc d'élire un titulaire et un suppléant.

M. le Maire propose que M. CHASSAGNE Bastien (précédemment suppléant) soit nommé titulaire et que Mme Mallaury DELAGE soit nommée suppléante.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire et le charge de prendre la délibération correspondante.

6 – Avenant 1 du marché initial Extension de la pharmacie et aménagement du logement

DEL_038_2026 et DEL_039_2026

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux supplémentaires à prévoir sur le chantier de la MAM, il est nécessaire de réévaluer le montant de ces travaux et d'approuver l'avenant 1.

M. Le Maire présente les nouveaux montants de cet avenant :

			Montant marché initial HT	Nouveau montant HT
LOT 1	Gros œuvre	Entreprise BERTAGNA	108 944.40 €	122 437.05 €
LOT 5	Plâtrerie - isolation	Entreprise SOGYPSE	29 328.50 €	29 108.50 €
LOT 6	Carrelage – faïence	Entreprise AMR	17 076.24 €	16 829.17 €
LOT 8	Electricité	Entreprise FURLAN	18 733.00 €	19 789.00 €
LOT 9	Peinture - sol souple	Entreprise ACTIRENOV	20 479.96 €	17 883.96 €
LOT 10	VRD	Entreprise HUGON	47 499.00 €	52 899.00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire et le charge de prendre la délibération correspondante.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite la venue de la PMI sur le chantier de la MAM, il est nécessaire de créer des issues de secours. Ces issues n'étaient pas prévues dans le marché initial.

Monsieur le Maire présente le devis reçu de L'ATELIER DE GREGOIRE comprenant la fabrication et la pose d'une passerelle en ossature tubulaire et plancher en lame composite, avec gardes corps sur toute la longueur extérieure pour un montant de 11 400.00 € HT. Un portillon avec serrure enfant, et accès PMR est également compris dans le prix.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire et le charge de prendre la délibération correspondante.

7 – Avenant 2 du contrat de maîtrise d'œuvre - MAM

DEL_040_2026

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'après la réévaluation des montants du marché de la MAM, il convient de réévaluer le montant de la maîtrise d'œuvre et d'approuver l'avenant 2.

Le montant du marché est de 406 043.98 euros HT.

Le montant de la maîtrise d'œuvre est donc de 36 137.91 euros HT (8.90 %).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire et le charge de prendre la délibération correspondante.

8 – Avenant du marché initial – Pharmacie et Logement

DEL_041_2026

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux supplémentaires à prévoir concernant l'extension de la pharmacie et du logement (point 2).

Il est nécessaire de réévaluer le montant de ces travaux. Les crépis extérieurs sont mis en attente pour le moment.

M. Le Maire présente les nouveaux montants globaux de l'avenant 1 au marché initial :

			Montant marché initial HT	Nouveau montant HT
LOT 1	Gros œuvre	Entreprise LE DU	43 360.83 €	59 334.83 €
LOT 1 bis	Charpente	Entreprise SCA	37 716.40 €	38 747.40 €
LOT 4	Plâtrerie	Entreprise SOGYPSE	33 917.80 €	32 861.65 €
LOT 5	Carrelage	Entreprise JOFRE	14 734.54 €	16 750.54 €
LOT 6	Plomberie	Entreprise FURLAN	10 792.00 €	11 003.00 €
LOT 7	Electricité	Entreprise FURLAN	16 451.00 €	18 199.00 €
LOT 8	Peinture - sol souple	Entreprise ACTIRENOV	14 992.20 €	11 952.20 €
LOT 9	Chauffage	Entreprise IMS PAC&CLIM	15 016.58 €	15 048.12 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire et le charge de prendre la délibération correspondante.

9 – Avenant marché initial pharmacie et logement

DEL_042_2026 et DEL_043_2026

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'après la réévaluation des montants du marché de la pharmacie et de l'aménagement du logement, il convient de réévaluer le montant de la maîtrise d'œuvre et d'approuver l'avenant 2.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire et le charge de prendre la délibération correspondante.

Le montant global du marché est de 248 636.06 €, soit :

- 131 725.77 euros HT pour le logement,
- 116 910.29 euros HT pour l'extension de la pharmacie.

Suite à la réévaluation du montant des travaux, il convient d'approuver les avenants 2 du contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du logement et pour l'extension de la pharmacie.

Le montant de la maîtrise d'œuvre est donc de :

- 12 513.95 euros HT pour le logement soit 9.50 % du coût des travaux
- 11 106.48 euros HT pour l'extension soit 9.50 % du coût des travaux

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire et le charge de prendre la délibération correspondante.

10 – Présentation du CFU

Mme Stéphanie VESIN présente au Conseil Municipal deux documents :

- « Comprendre les finances communales »,
- Présentation de la situation financière de la commune de DUNES.

La situation financière de la commune voit une capacité d'autofinancement à la baisse, ce qui va bloquer les demandes éventuelles de prêts bancaires.

En fonctionnement, les dépenses sont supérieures aux recettes.

La commune va s'attacher à mettre très rapidement le logement de la pharmacie en location et réhabiliter le logement au 16 rue de la République, si possible en régie, pour la fin de l'année 2026.

11 – Questions diverses

- **Le 23 juin** : M. le Maire propose de privilégier « l'historique » de la commune, en s'en tenant uniquement aux victimes de la pendaison et à leur mémoire.
Pour cela, une participation de l'école sera possible.
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire.
- **Robot tondeuse pour les stades** : Pour libérer du temps d'entretien aux agents, l'achat d'un robot tondeuse peut s'envisager sur 5 ans.
Deux études ont été réalisées :
AYROLLE : 800.00 euros / mois,
COSTES VERT LOISIRS : 358.00 euros / mois.

Après une visite sur la commune de ST CLAR, la proposition de COSTES VERT LOISIRS semble suffisante et sera à délibérer au prochain Conseil Municipal.

- **Broyeur de branche** : Un débat a lieu sur l'achat d'un broyeur de branche par la CUMA de ST-ANTOINE et mis à disposition des communes voisines.
- **Groupes de travail** : Des groupes de travail ont été créés. Les premières réflexions ont été menées sur les marchés du village, les mutuelles, et l'aménagement d'un nouveau cimetière. D'ici le mois de septembre, les autres groupes seront activés.

FIN DE SEANCE A 23H30

Liste des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 21 mai 2026

DEL_034_2026 CCID

DEL_035_2026 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

DEL_036_2026 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS 2026

DEL_037_2026 ELECTION DELEGUES AUPRÈS DU SDE 82

DEL_038_2026 AVENANT 1 MARCHE INITIAL MAM

DEL_039_2026 TRAVAUX PASSERELLE MAM

DEL_040_2026 AVENANT 2 MAITRISE OEUVRE MAM

DEL_041_2026 AVENANT 1 MARCHE INITIAL PHARMACIE ET LOGEMENT

DEL_042_2026 AVENANT 2 MAITRISE ŒUVRE LOGEMENT

DEL_043_2026 AVENANT 2 MAITRISE ŒUVRE PHARMACIE



